

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2011.

L'an deux mille onze, le 07 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône, étant absent pour des raisons de santé.

ETAIENT PRESENTS :

Madame & Messieurs : DURAND Thierry- PIERRE Bernard-, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FLIELLER Catherine- FREBY Pierre-Jean- FLORIOT Sylvain- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise -MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN a donné pouvoir à Monsieur Thierry DURAND, excusé.

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Madame Mireille GANIEZ, excusée.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Marie-Agnès BOUCHAIN.

Date de convocation : le 28 JUIN 2011.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 mai 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Exercice des mandats locaux :
 - a) Détermination du nombre de postes d'adjoints.
 - b) Remplacement de l'Adjoint démissionnaire.
 - c) Remplacement d'un adjoint en tant que :
 - Membre des commissions communales.
 - Délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.
 - Représentants du Conseil Municipal au
 - Collège du Pervis.
 - Comité de suivi de l'accueil périscolaire.
 - Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne.
 - Correspondant défense.
- 2) Finances communales : indemnités élus.
- 3) SMDEV : extension du réseau électrique- lotissement des Sorbiers.
- 4) Habilitation funéraire : renouvellement.
- 5) Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : adhésions/retraits de collectivités.
- 6) Vente d'une parcelle : exercice du droit de préemption.
- 7) Finances communales : frais de fonctionnement de l'Ecole de les Thons.
- 8) C.A.U.E des Vosges: Adhésion 2011.
- 9) Personnel communal : modification de poste.
- 10) Dénomination de la future voie d'accès au lotissement.
- 11) Finances locales : gratification d'une personne stagiaire à la Mairie.
- 12) Réfection de la voirie communale : demande de subvention.
- 13) Vente des grumes façonnées- Affouages.
- 14) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses : Devenir du Parc à daims.

Questions diverses

Monsieur Thierry DURAND propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Avenant au marché relatif aux travaux de viabilisation du lotissement "Devant le Bois".

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le 1^{er} Adjoint sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

2011/7-7-1- Avenant au marché relatif aux travaux de viabilisation du lotissement "Devant le Bois".

APRES avoir entendu l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint,
VU le code des marchés publics,
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°2011/02-17-5 du 17/02/2011 relative à l'approbation du projet détaillé de l'opération de **viabilisation du lotissement "Devant le Bois"**,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de **viabilisation du lotissement "Devant le Bois"**:

- ✓ **Lot n°2 : Réseaux humides.**

Attributaire : entreprise PEDUZZI VRD-Adresse : Saint Amé- VAGNEY (88120)
Marché initial du 07 mars 2011- montant : 340 580,00 € H.T- 407 333,68 € T.T.C.
Avenant n°1 : montant de la plus-value : 3 489,00 € H.T- 4 172,84 € T.T.C.
Nouveau montant du marché : 344 069,00 €H.T - 411 506,52 € T.T.C.

Objet : ce prix comprend la reprise des branchements de quatre parcelles pour une prolongation d'environ 1,5 m à l'extérieur d'une bande paysagée. Cette prolongation se fera du branchement existant pour les réseaux eaux pluviales et eaux usées et de la canalisation principale pour l'alimentation en eau potable afin d'éviter les raccords.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2011/7-7-2- Exercice des mandats locaux : Détermination du nombre de postes d'adjoints.

Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints.

M. Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Thierry BERTRAND du poste de 4^{ème} adjoint et de conseiller municipal, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, il vous est proposé de conserver à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

2011/7-7-3- Remplacement de l'Adjoint démissionnaire.

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints du 14 mars 2008 portant création de 4 postes d'adjoints au maire, ainsi que la délibération du 07.07.2011 maintenant ce nombre,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints du 14 mars 2008 relatif à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 19/06/2008 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire du fait de la démission de Monsieur Thierry BERTRAND, conseiller municipal et 4^{ème} Adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 4ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur Pierre-Jean FREBY- Monsieur Sylvain FLORIOT-
Nombre de votants : 12 (les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs).
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
Nombre de bulletins blancs et nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- ✓ Monsieur Pierre-Jean FREBY : 1 voix
- ✓ Monsieur Sylvain FLORIOT : 8 voix

Article 3 : M. Sylvain FLORIOT, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné en qualité de 4ème adjoint au maire.

2011/7-7-4- Remplacement d'un adjoint en tant que : membre des commissions communales.

Par délibération n° 15-2008 du 21 mars 2008, Monsieur Thierry BERTRAND, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, a été élu membre des commissions suivantes :

1ERE COMMISSION : URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bâtiments communaux- voirie- réseaux divers- habitat- commerce- industrie- plan local d'urbanisme- sécurité- organisation des services techniques.

4EME COMMISSION : EDUCATION- CULTURE- VIE ASSOCIATIVE.

Les écoles- festivités- cérémonies- communication- jeunesse et sport- affaires sociales.

Il convient de remplacer Monsieur Thierry BERTRAND dans ces deux commissions.

Est élue à l'unanimité membre de la 1^{ère} commission urbanisme et développement économique :

- Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

Est élu à l'unanimité membre de la 4^{ème} commission Education- Culture- Vie Associative :

- Monsieur Sylvain FLORIOT.

2011/7-7-5- Remplacement d'un adjoint en tant que : Délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Par délibération n° 15-2008 du 21 mars 2008, Monsieur Thierry BERTRAND, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, a été élu délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un membre suppléant.

Le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 12 (les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs)	Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0	Majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame Catherine FLIELLER, suppléante 12 voix.

La candidate précitée ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante à la Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne.
Elle a déclaré accepter le mandat.

2011/7-7-6- Remplacement d'un adjoint en tant que : Représentant du Conseil Municipal au Collège du Pervis.

Par délibération n° 23-2008 du 21/03/2008, Monsieur Thierry BERTRAND, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, a été élu titulaire (M. Sylvain FLORIOT étant suppléant) pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration du Collège du Pervis.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un représentant de la commune à ce Conseil d'Administration.

Propose sa candidature : Monsieur Bernard PIERRE.

Le vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu : Monsieur Bernard PIERRE : 11 voix pour (1 abstention : M. Bernard PIERRE).

M. Bernard PIERRE ayant obtenu la majorité absolue, est élu titulaire pour représenter la collectivité au sein du Conseil d'Administration du Collège du Pervis.

2011/7-7-7- Remplacement d'un adjoint en tant que : Représentant du Conseil Municipal au comité de suivi de l'accueil périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Par délibération n° 59-2009 du 17/09/2009, Monsieur Thierry BERTRAND, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, a été élu pour représenter la collectivité au comité de suivi de l'accueil périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un représentant de la commune à ce comité.

Propose sa candidature : Madame Mireille GANIEZ.

Le vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu : Madame Mireille GANIEZ : 12 voix pour.

Madame Mireille GANIEZ ayant obtenu la majorité absolue, est élue pour représenter la collectivité au sein du Comité de suivi de l'accueil périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

2011/7-7-8- Remplacement d'un adjoint en tant que : Représentant du Conseil Municipal à l'Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne.

Par délibération n° 43-1-2008 du 24/04/2008, Monsieur Thierry BERTRAND, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, a été élu pour représenter la collectivité à l'Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un représentant de la commune à cette association.

Propose sa candidature : Monsieur Sylvain FLORIOT.

Le vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu : Monsieur Sylvain FLORIOT : 11 voix pour (1 abstention : M. Sylvain FLORIOT).

M. Sylvain FLORIOT ayant obtenu la majorité absolue, est élu pour représenter la collectivité au sein de l'Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne.

2011/7-7-9- Remplacement d'un adjoint en tant que : Correspondant défense.

Par délibération n° 51-2009 du 17/09/2009, Monsieur Thierry BERTRAND, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal et d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges par courrier en date du 04 juillet 2011, a été nommé correspondant défense.

En conséquence, il convient de désigner un autre correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. Bernard PIERRE):

- **NOMME** au sein du Conseil Municipal Monsieur Bernard PIERRE comme correspondant défense.

2011/7-7-10- Finances communales : indemnités élus.

Vu la démission de Monsieur Thierry BERTRAND de ses fonctions de conseiller municipal et de 4^{ème} adjoint de la commune,

Vu la délibération n° 2011/03-31-5 du 31/03/2011 par laquelle le Conseil Municipal a accepté la demande de Monsieur Bernard PIERRE, Adjoint, de suspendre le paiement de ses indemnités de fonction jusqu'au 30/06/2011 et d'allouer une indemnité à M. Sylvain FLORIOT, en charge d'une partie des délégations de M. B. PIERRE,

Vu la nomination de Monsieur Sylvain FLORIOT au poste de 4^{ème} Adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur Thierry BERTRAND, Monsieur Bernard PIERRE souhaite reprendre ses activités de 3^{ème} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND note de l'arrêt de la suspension du paiement des indemnités de fonction de Monsieur Bernard PIERRE,**
- **FIXE** le montant de l'indemnité de fonction du 4^{ème} adjoint comme suit :
 - L'indemnité des Adjoints est calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la strate de population de la commune soit de 500 à 999 habitants et qui sera de 8,25 % de l'indice 1015. (voir tableau en annexe)

La majoration prévue pour les chefs-lieux de canton de 15 % reste applicable.

- **DECIDE** de verser celle-ci à compter de la date d'entrée en fonction de l'élu.

Les crédits sont inscrits au compte 6531 du budget.

2011/7-7-11- SMDEV : extension du réseau électrique- lotissement des Sorbiers.

ELECTRIFICATION RURALE : Extension BT pour alimenter 2 parcelles communales.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint et Président de la séance, présente le projet d'extension BT pour alimenter 2 parcelles communales au lotissement des Sorbiers. Monsieur DURAND précise que le coût de l'opération s'élève à 6 600,00 € TTC et indique que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 2 décembre 2009, la participation financière de la commune s'élèverait à 49% de la dépense TTC, ce qui représente la somme de 3 234,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

2011/7-7-12- Habilitation funéraire : renouvellement.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, rappelle à l'Assemblée que, par arrêté n° 2275/2005 du 1^{er} décembre 2005, la Commune de Monthureux Sur Saône était habilitée pour exercer les prestations suivantes :

- Transport de corps après mise en bière
- Fourniture du personnel et prestations nécessaires aux inhumations, exhumations et crémations (à savoir toutes opérations liées au dépôt des urnes funéraires au columbarium ou en propriété particulière ou dispersion des cendres)

Cette habilitation funéraire expirait le 27 août 2009.

Un dossier de renouvellement de cette habilitation a été constitué mais afin que celle-ci nous soit accordée, une formation des agents concernés (5) est obligatoire afin de répondre aux conditions minimales de capacité professionnelle.

Le tarif des taxes funéraire appliqué par la commune est de :

- 60 € par porteur.
- Mise à disposition du corbillard : 40 €.

Le véhicule occasionne des frais d'entretien importants au vu du peu de prestations fournies : aucune taxe funéraire facturée en 2010 ni en 2011.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, précise que le Conseil Municipal doit décider de poursuivre ou non ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas renouveler l'habilitation d'opérateur funéraire pour la commune de Monthureux-sur-Saône et envisage la vente du véhicule (Renault Trafic corbillard).
- **DEMANDE** à la Préfecture des Vosges de clore le dossier de demande de renouvellement, en cours de traitement à la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques.

2011/7-7-13- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : adhésions/retraits de collectivités.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de retrait de la commune de :

- Trampot,

et sur les demandes d'adhésion des communes de:

- Damblain- 288 habitants- canton de Lamarche.
- Dombasle en Xaintois- 120 habitants- canton de Mirecourt.
- Ferdrupt- 797 habitants- canton de Le Thillot.
- Rollainville- 327 habitants- canton de Neufchâteau.
- Vaudoncourt- 131 habitants- canton de Bulgnéville.
- SIVOM de Grand, regroupant les communes de : Brechainville (48 hab.), Grand (459 hab.) et Trampot (112 hab.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande de retrait de la commune de TRAMPOT.
- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes précitées.

Vente d'une parcelle : exercice du droit de préemption

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire a contacté le propriétaire riverain de la parcelle cadastrée section A n°651, afin de connaître sa position sur une éventuelle vente d'une partie de son terrain et pouvoir ainsi créer un accès à de futures parcelles viabilisées.

Ce propriétaire ne souhaitant pas vendre, il n'y a plus de nécessité pour la commune de préempter sur la vente de la parcelle A 651.

Ce sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

2011/7-7-14- Finances communales : frais de fonctionnement de l'Ecole de les Thons.

Un enfant domicilié au Mont de Savillon est scolarisé à l'école de Les Thons.

Les parents ont obtenu une dérogation de par leurs obligations professionnelles.

La Commune de Monthureux sur Saône doit supporter les frais de fonctionnement de l'école de cette commune.

La commune de Les Thons vient de solliciter la municipalité afin de régler ces frais concernant l'année scolaire 2009/2010.

Le montant des frais de fonctionnement du groupe scolaire s'élève à **464 €** par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2009/2010, le montant demandé par la commune de Les Thons soit 464,00 € par enfant et par année scolaire.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer le mandat correspondant.

2011/7-7-15- C.A.U.E des Vosges: Adhésion 2011.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, donne lecture de la correspondance reçue de Monsieur le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges qui a pour objet de promouvoir dans le Département la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et informe l'assemblée de ses missions qui sont : informer et sensibiliser, conseiller, former et rassembler les partenaires et les expériences. Le C.A.U.E. met à la disposition des collectivités et des particuliers un service d'assistance architecturale et urbaine préalable aux projets de construction ou d'aménagement.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion en 2011 dont le montant s'élève à 85,00 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion à l'association C.A.U.E.

2011/7-7-16- Personnel communal : modification de poste.

M Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu :

- ✓ du départ en retraite de Monsieur Alain KIEFFER le 1^{er} juillet 2009, agent titulaire à temps complet du poste de Garde Champêtre Chef, poste vacant depuis cette date,
- ✓ que la municipalité souhaite ne plus nommer d'agent sur ce poste,
- ✓ de la réussite, par un adjoint technique de 2^{ème} classe, au concours de Gardien de Police Municipale et de son inscription sur la liste d'aptitude donnant accès à cet emploi,

Il convient de supprimer le poste de garde Champêtre Chef et de créer le poste permanent de Gardien de Police Municipale à temps complet soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

1 - La suppression de l'emploi de Garde Champêtre Chef à temps complet
2 - La création d'un emploi permanent de Gardien de Police Municipale à temps complet à compter du 1^{er} Août 2011.

3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Sécurité Publique					
Cadre d'Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Gardes Champêtres	Garde Champêtre Chef	C	1	0	TC
Police Municipale	Gardien de Police Municipale	C	0	1	TC

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2011/7-7-17- Dénomination de la future voie d'accès au lotissement.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, informe l'Assemblée de la nécessité, à ce stade d'avancement des travaux d'urbanisation du lotissement "Devant le Bois", de nommer les voies nouvellement créées.

Monsieur DURAND propose :

- Concernant la voie principale d'accès au lotissement, à partir de la RD n°2 et sur une longueur de 160 m : Rue de Seuilly.
- Concernant la voie d'accès aux lots n° 5 et 6, sur une longueur de 33 m : Rue du Bois.

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de voies nouvelles au lotissement "Devant le Bois",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination Rue de Seuilly concernant la voie principale d'accès au lotissement, à partir de la RD n°2, sur une longueur de 160 m.
- **ADOpte** la dénomination Rue du Bois concernant la voie d'accès aux lots n° 5 et 6, sur une longueur de 33 m.
- **DEMANDE** l'intégration de ces deux voies nouvelles au tableau de classement de la voirie communale et sollicite les services de la D.D.T dans le cadre de l'ATESAT pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

2011/7-7-18- Finances locales : gratification d'une personne stagiaire à la Mairie.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, informe l'Assemblée que Monsieur le Maire souhaite allouer une gratification à Mademoiselle Laura SYLVESTRE qui a effectué un stage de 6 semaines à la Mairie de Monthureux-sur-Saône.

Ce stage s'est déroulé du 23 mai au 02 juillet 2011, dans le cadre de ses études en classe de 1^{ère} baccalauréat professionnel, au Lycée de Contrexéville.

Mademoiselle SYLVESTRE a montré beaucoup de bonne volonté pendant le déroulement de son stage, a fourni un travail constant et de qualité.

De ce fait, Monsieur le Maire souhaite encourager Mademoiselle SYLVESTRE en lui allouant une gratification de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser une gratification à Mademoiselle Laura SYLVESTRE d'un montant de 100 €, sous forme d'indemnité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mandater cette somme au profit de Mademoiselle Laura SYLVESTRE.

2011/7-7-19- Réfection de la voirie communale : demande de subvention.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, informe l'Assemblée que, comme il l'avait été annoncé lors de la présentation du budget primitif 2011, il y a nécessité d'entreprendre des travaux de voirie concernant les voies communales suivantes :

- Place de la République- numéro d'ordre P 1 dans le tableau de classement unique des voies communales : réfection de la Place et des emplacements de stationnement
- Rue des Sorbiers- numéro d'ordre A 3 dans le tableau de classement unique des voies communales : création d'une place de retournement.
- Rue des Terres Rouges- numéro d'ordre A 4 dans le tableau de classement unique des voies communales : renforcement de chaussée.
- Petite Rue de la Place- numéro d'ordre C dans le tableau de classement unique des voies communales : travaux de surface.

Ces travaux, d'après devis, sont estimés à 50 500,00 € H.T. (y compris les frais annexes).

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'estimation des travaux de réfection de voirie pour un montant total prévisionnel H.T de 50 500,00 Euros.
- **ACCEPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES

Montant part "travaux"

• Place de la République- réfection de la Place et des emplacements de stationnement	13 100,00 €
• Rue des Sorbiers- création d'une place de retournement	17 000,00 €
• Rue des Terres Rouges- renforcement de chaussée	7 100,00 €
• Petite Rue de la Place- travaux de surface	11 800,00 €
Frais annexes (insertions, frais de reproduction, divers)	1 500,00 €
Enveloppe financière prévisionnelle	50 500,00 €
T.V.A 19.60%	9 898,00 €
Montant total T.T.C	60 398,00 €

RECETTES

Récupération de la T.V.A	9 898,00 €
Subvention du Conseil Général des Vosges 24%	12 120,00 €
Participation communale	<u>38 380,00 €</u>
Total	60 398,00€

- **SOLLICITE** du Conseil Général des Vosges une aide financière au titre de la voirie communale.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice 2011.

2011/7-7-20- Vente des grumes façonnées- Affouages.

Partage en nature des autres produits (grumes affouagères).Exploitation des autres produits par les affouagistes.

Monsieur Thierry DURAND, 1^{er} Adjoint, laisse la parole à Monsieur Bernard PIERRE, Adjoint responsable de la forêt communale, qui présente le programme de vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2011/2012 ainsi que le partage en nature des autres produits entre les affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 4-10p-23b-38a figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2011 :
 - Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2011/2012.
 - Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes
- **LAISSE** à l'Office national des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- **DECIDE** de répartir l'affouage par habitant
- **DESIGNE** comme garants responsables :
 - Monsieur Bernard PIERRE- Monsieur Sylvain FLORIOT- Monsieur Michel MACHARD, titulaires
 - Monsieur Pierre SOUHAIT, suppléant
- **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage au 31/03/2012 et vidange de ces bois partagés en affouage au 31/07/2012.
A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits.

L'exploitation et le débardage se feront par entrepreneurs.

Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts.

2011/7-7-21- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter.

D.I.A présentée par Maître Michel WOLF, Notaire à FRAIZE, concernant la parcelle cadastrée section AB n°85 (bâti)- Rue du Château- superficie totale : 2a80ca-
Prix : 120 000,00€.

Informations Communauté de Communes.

- Monsieur Thierry DURAND rappelle la délibération du 21.04.2011 par laquelle la commune a souhaité que "La Communauté de Communes devra s'assurer que le terrain lui sera rétrocédé par l'entreprise privée si toutefois ce commerce venait à s'arrêter": lorsque la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne a souhaité établir un bail commercial avec l'exploitant, selon le Notaire, cette phrase est bloquante. En effet, avant le délai imparti de 3 ans de location, la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne reste propriétaire du terrain et, au-delà, l'exploitant sera propriétaire du terrain.
- Monsieur Th. DURAND informe le Conseil Municipal que le projet de schéma Départemental de la Coopération Intercommunale est consultable en Mairie. Ce schéma devra être adopté par la Commission Départemental de la Coopération Intercommunale (C.D.C.I) au plus tard le 31/12/2011. A défaut de délibération par le Conseil Municipal avant le 20 août 2011, la réponse sera réputée favorable.

Informations diverses :

- Monsieur Bernard PIERRE fait un historique de l'évolution du cheptel des daims sur le site du lagunage. Les derniers animaux ont été vendus à un éleveur de Côte d'Or. Que faire de ce parc ? : vente d'herbe, location, animaux domestiques ? à réfléchir.
- Flash Info : la distribution du secteur de M. Thierry BERTRAND a été répartie provisoirement entre Pierre-Jean FREBY et Sylvain FLORIOT. Le Conseil Municipal propose que Monsieur le Maire distribue l'Avenue de la Gare. On peut peut-être envisager une parution tous les deux mois.
- Monsieur Th. DURAND donne lecture de la correspondance de Madame Bernadette GATTO qui remercie la municipalité pour sa précieuse participation lors du week-end d'exposition de patchwork.
- Monsieur Th. DURAND donne lecture également de la correspondance du Président du SMDEV adressée à l'entreprise RSL + concernant le litige qui oppose cette société à la commune pour un dommage électrique reconnu par expert et resté sans réponse de la part de RSL +.

Questions diverses.

- Madame Marie-Agnès BOUCHAIN signale qu'un administré se gare sur le trottoir avec un camion, rue du Couvent et empêche la circulation des piétons sur le trottoir- Monsieur Pierre SOUHAIT rappelle le même souci rue du Château, malgré de nombreuses relances.
- Monsieur Pierre SOUHAIT signale que les vestiaires du stade sont mal entretenus, d'après un responsable de l'Association sportive : des travaux de réfection sont à prévoir.
- Un pot de départ sera organisé à l'occasion de la mise à la retraite de Madame Marguerite GATTO, début septembre. Prévoir également, par la même occasion, de féliciter l'équipe de foot qui change de catégorie.

- L'inauguration de la Maison des Associations ainsi que la Place du Caron est à prévoir. Il faut songer à nommer cette place.
- Il y a un problème électrique au niveau des éclairages de l'église.
- Les sapins du cimetière seront coupés avant novembre prochain.
- Il faut réfléchir à l'implantation de la cabane de chasse afin de donner réponse au Président de la Société de chasse "La Saint Hubert".
Le Conseil Municipal pense que le lieu le plus propice serait la cabane existante au Chat Clairey.
- Un administré souhaite acheter une parcelle de terrain communal, mitoyenne de sa propriété, afin de clôturer l'ensemble des deux parcelles. A vérifier si classement en chemin rural.
- Monsieur Sylvain FLORIOT informe l'Assemblée que le site Natura 2000 va passer en phase animations.
La commune devra délibérer sur la charte Natura 2000 concernant le gîte à chiroptères.
Des aménagements seront réalisés dans la chaufferie et les caves de la Mairie.

Plus de questions diverses.
La séance est levée à 0h00.